



Extrait du registre des délibérations  
du Conseil de la Communauté de  
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 31 MARS 2022**

\*\*\*\*\*

**N°D2022\_041**

**OBJET : CLUB SPORTIF A OBJET NATATOIRE - ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNCHRO RIPALT VAL DE L'INDRE AU  
TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Date de convocation : le 25 mars 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 55  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de conseillers représentés : 8  
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

**Conseillers communautaires présents :**

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAU, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT  
Olivier BOUSSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER  
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU  
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF  
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER  
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE  
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD  
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

**Conseillers communautaires absents excusés :**

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc CADIOU

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la compétence « Equipements sportifs », la Communauté de communes peut apporter son soutien aux clubs sportifs à objet natatoire dont le siège est situé sur le territoire, par le biais d'une subvention.

L'unique club de ce type sur le territoire, l'**association Synchro Ripault Val de l'Indre**, a présenté une demande pour 2022.

Ce club, qui compte 70 adhérents, dont le siège est situé à Monts et qui s'entraîne au Spadium, pratique la compétition jusqu'en niveau national et ses résultats lui permettent de se hisser à la **première place régionale des clubs de natation artistique**.

L'association doit assumer des frais importants, notamment liés à la location de la piscine (pour une partie des créneaux du Spadium et pour des stages à l'extérieur), et pour les déplacements en compétition. Elle emploie également un salarié à mi-temps.

La subvention 2022 demandée par l'association s'élève à 6 000 € (pour un budget prévisionnel de fonctionnement de l'association de 56 385 €). Il est à noter que l'association n'a pas demandé de subvention de fonctionnement en 2021.

Au Budget Primitif 2022, le montant affecté à cette dépense s'élève à 5 000 €.

Le Groupe de travail « Subventions aux associations » réuni le 16 mars 2022, a proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € pour l'exercice 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention formulée par l'association Synchro Ripault Val de l'Indre au titre de son fonctionnement 2022 ;

**Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022, dans le cadre du soutien des clubs à objet natatoire, à l'association Synchro Ripault Val de l'Indre pour un montant de 5 000 €.

Pour extrait conforme,

